



NICOLE BONNEFOY
Sénatrice
Conseillère départementale de la Charente

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Mansle, le 04 février 2021

Monsieur le Ministre,

La situation sanitaire que nous connaissons a des conséquences terribles sur les étudiants qui expriment fortement depuis plusieurs semaines, leurs souffrances tant matérielles que sociales et psychologiques.

J'ai rencontré la semaine dernière des étudiants de l'INSPE à ANGOULÊME en Charente qui sont venus me remettre des témoignages écrits par plusieurs d'entre eux (copies ci-jointes) sur leurs conditions d'études et leurs ressentis depuis la fermeture des universités. **Leur détresse ne peut pas nous laisser insensible et leur infantilisation aussi alors que les écoliers, collégiens et lycéens font l'objet d'une attention différente.**

En plus de la réouverture immédiate de l'université réclamée par tous les étudiants de France pour pouvoir poursuivre leurs études dans les meilleures conditions, les jeunes de l'INSPE 16 réclament de pouvoir accéder à un lieu convenable de restauration. Des propositions ont été faites en ce sens par les étudiants, les personnels et des enseignants dès lors que les superficies de bâtiments disponibles sur le site de l'INSPE 16 le permettent largement.

Or, au regard des textes ministériels, les CROUS (qui ne sont pas gérés par les universités) n'ont à ce jour pas l'autorisation d'accueillir les étudiants en restauration assise, seule la vente à emporter leur est autorisée. Les universités n'ont à ce jour pas l'autorisation d'ouvrir des espaces dans leurs bâtiments pour la prise des repas.



Ces mesures gouvernementales contraignent donc depuis l'automne dernier, les étudiants de l'INSPE 16 à ne pas se restaurer ou bien à se regrouper à plusieurs dans une voiture pour y manger afin de se protéger des intempéries. Est-ce normal, acceptable au regard en plus des risques sanitaires encourus ?

Le 21 janvier dernier, le Président de la République a déclaré que « chaque étudiant pourra retourner l'équivalent d'une journée par semaine dans son établissement ». Une nouvelle phase s'est donc ouverte depuis le mois de février permettant un retour en présentiel des étudiants dans la limite d'une jauge de 20% et du respect de protocoles sanitaires stricts. **Ce faisant, dans les semaines à venir, sauf si un troisième confinement est annoncé, le nombre d'étudiants devrait peu à peu augmenter sur les sites universitaires. Par conséquent, la question de la restauration deviendra de plus en plus problématique.**

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous remercie par avance des réponses concrètes et rapides que vous voudrez bien apporter aux appels de détresse des étudiants de l'INSPE 16 afin entre autres qu'ils puissent bénéficier d'un espace de restauration sécurisé pour se restaurer de façon décente, à l'intérieur des bâtiments du site qui le permet et où d'ailleurs les personnels de l'établissement organisent leurs propres repas et sont prêts à organiser ceux des étudiants.

Dans l'attente d'une aimable réponse et restant à votre disposition, je vous assure, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Nicole BONNEFOY